



Rythmes : Texte voté lors du CA du 12 février 2012

Le décret publié le 26 janvier marque la fin de la semaine de 4 jours, comme nous le réclamions depuis 2008. Pour ou contre il devient obligatoire. Ce décret a des défauts et des manques évidents : Il réforme les rythmes sans réformer les programmes :

-Il réforme les rythmes sans toucher aux grandes vacances ni au zonage qui empêche l'alternance 7 semaines d'école, 2 semaines de vacances

--Il confie une partie de la journée éducative aux collectivités locales ou territoriales, sans prendre en compte les disparités et avec une aide insuffisante et non reconduite l'année suivante

-Il confirme le caractère non obligatoire d'une mise en place par les collectivités, et non obligatoire pour les élèves

-Il infirme le principe de gratuité

Ce sont les seuls points critiques que la FCPE peut et doit porter.

Ils ne doivent pas masquer notre objectif premier : laissez-t-on les élèves subir un rythme que nous dénonçons depuis le début, en s'appuyant sur les faiblesses du projet ? Laissez-t-on nos élèves subir ces rythmes aberrants pendant encore plusieurs années ?

Nous battons nous pour une application rapide de cette réforme tout en pesant et exigeant une réponse rapide et claire aux problèmes énoncés plus haut ?

C'est cela qui doit nous préoccuper.

Plusieurs syndicats enseignants, associations d'élus, maires, personnels du périscolaire expriment leurs inquiétudes sur ce projet et sur la refondation en général.

Une des principales critiques étant qu'il faut prendre le temps de la concertation.

La concertation a eu lieu, durant l'été au travers de 21 ateliers pendant 3 mois, les avis de chacun pouvaient être avancés sur un site à disposition, la FCPE nationale, tout comme la FCPE du Val d'Oise, au travers des états généraux ouverts à tous : enseignants (au travers de leurs syndicats) parents (au travers de leurs associations représentatives), élus (au travers de leurs associations) associations d'éducation populaire, associations de recherche pédagogique, tous nous nous sommes mis d'accord sur la nécessité d'alléger la journée des élèves et d'adapter le travail scolaire aux temps favorables aux apprentissages.

Comment donc ne pas être étonnés des différentes protestations ou grèves orchestrées ces dernières semaines ?

Certes les revendications sur les conditions de travail ou salariales sont parfaitement légitimes, mais elles ne doivent pas remettre aux calendres grecques la réforme des rythmes, même imparfaite.

En proposant d'allonger en priorité la pause méridienne, sans coût financier supplémentaire pour les familles, nous optons pour le choix le plus respectueux des rythmes d'apprentissage et le plus simple à gérer pour les communes.

L'argument avancé par certaines équipes enseignantes selon lequel les enfants risqueraient d'être mal pris en charge par les municipalités durant une pause méridienne allongée, n'est pas valable : cette question se pose déjà pour le mercredi et les vacances mais ne les préoccupaient pas beaucoup jusqu'ici.

Pour la FCPE 95 l'intérêt et le confort des adultes doivent s'effacer devant le bien-être et le respect des rythmes des enfants.